

FICHE DE POSTE

Enseignant contractuel ministère (MCFA)

2026 - 2027

Intitulé du poste : Maître de conférences associé à mi-temps <u>Groupe de disciplines</u> : Ville et Territoires / Écologie	Nombre d'heures : 160h Durée du contrat : 12 mois Rémunération mensuelle brute : 1060 €
---	---

Adresse administrative et géographique de l'affectation :
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille
 2 Rue Verte, 59650 Villeneuve-d'Ascq

MISSIONS ET ACTIVITES PRINCIPALES

Charges : 160 heures d'équivalent TD en présence des étudiants (hors préparation des cours, participation aux jurys, aux réunions pédagogiques à la vie de l'école ainsi que la participation aux instances).

La personne recrutée prendra en charge une part significative des enseignements liés à l'écologie, au vivant et à l'usage des plantes.

Ces enseignements s'adresseront principalement aux étudiant·e·s de la formation en paysage, mais concerneront également en partie les étudiant·e·s en architecture et en urbanisme, dans les deux cycles (Licence et Master) de chacune des formations.

Le ou la titulaire du poste devra s'inscrire pleinement dans la culture de l'école, dont l'objectif central est de former des étudiant·e·s à la conception spatiale, tant en paysage, qu'en architecture et en urbanisme. Cela implique de leur transmettre les clés de lecture et les outils nécessaires à la compréhension des milieux (de la sensibilisation à l'acculturation scientifique et technique), afin de les rendre acteurs de leur préservation, de leur évolution ou de leur transformation à travers leurs projets de conception.

L'enseignant·e devra structurer une approche méthodique et progressive de l'enseignement des milieux et de l'usage des plantes, à toutes les échelles. Cette approche devra articuler dimensions scientifique et technique, tout en mêlant une approche théorique et une pratique de terrain. Il ou elle valorisera dans ses enseignements à la fois ses connaissances académiques et son expérience professionnelle, acquises au cours de sa formation et de son parcours (en bureau d'études ou en collectivité, et en lien étroit avec des concepteur·rice·s : paysagistes, urbanistes, architectes...).

Le ou la candidat·e devra justifier d'une expérience pédagogique lui permettant de proposer des situations d'enseignement variées (cours magistraux, travaux dirigés, ateliers, workshops,

etc.) et de participer à la réflexion sur la place du vivant dans les cursus des différentes formations dispensées à l'ENSAPL.

Ce poste a vocation à être renforcé et pérennisé, avec une ouverture progressive vers la formation en architecture, mais aussi en urbanisme, notamment au sein du Master COMUA co-habité avec l'Université de Lille. Selon le profil du candidat et les besoins exprimés par le laboratoire de recherche de l'école, l'enseignant pourra être amené à développer une activité de recherche.

Le jury accordera une attention particulière à la capacité du ou de la candidate à s'investir, au-delà des charges d'enseignement, dans la vie et le bon fonctionnement des formations, de l'établissement et de son laboratoire de recherche.

Charges d'enseignements :

Les missions d'enseignement s'articulent autour d'un socle obligatoire et incontournable, directement lié aux besoins pédagogiques des formations, et d'un volet complémentaire, ajusté en fonction du profil, des compétences et des intérêts du ou de la candidat-e, dans le respect d'un volume total de 160 h (ég. TD).

1- Enseignements incontournables :

Enseignements dans le cycle du Diplôme d'État de Paysagiste (DEP1)

Connaissance et utilisation des plantes. Semestre 6 – 9h CM + 9h TD

Ce cours d'apprentissage des plantes procède par observation, description, échantillonnage et relevés dessinés en situation. Cette observation, qui s'intéresse au groupement des plantes, s'effectue à travers la visite d'espaces publics plantés : parcs, aménagements récréatifs, squares, etc. et vise à identifier, connaître puis à savoir utiliser un ensemble de plantes dans la conception de projets de paysage, et ce, dans une cohérence avec le site, les milieux, les usages et les enjeux liés au changement climatique (îlot de fraîcheur, trames plantées, etc).

Enseignement dans le cycle Master en architecture et/ou en paysage

Connaissance et utilisation des plantes. Semestre de printemps – 12h CM + 12h TD

Ce cours et ce td prolongent ceux de DEP1 pour les étudiant.es de la formation paysage selon les mêmes modalités (cours en extérieur majoritairement par observations et relevés). Mètres et décamètres en main, les étudiant.e.s effectuent des relevés des plantations en cherchant à reconstituer le plan de plantation ou la logique de plantation (densité, stratégie de répartition par strates, ambiances voulues). Le cours propose une identification plus fine des plantes (flores spontanée champêtre, rudérale et horticole), et introduit des notions de mise en œuvre technique (CM) : provenances des plantes, mode de plantation et de gestion des espaces plantés. Les observations sur place amènent par ailleurs à questionner les formations végétales en place pour en déduire un ensemble d'hypothèses sur l'histoire des lieux, l'âge des plantations, et les problématiques de gestion rencontrées dans le contexte d'adaptation au changement climatique.

TD Sciences et Techniques associés aux ateliers de master. Semestre d'automne ou de printemps – 24h à 72h TD

Les ateliers de projet de paysage sont associés avec deux TD, l'un en arts et techniques de la représentation, le second en sciences et techniques. Les contenus de ces TD sont définis chaque année en association entre enseignant.es responsables de l'atelier et des 2 TD. Ces enseignements associés à l'atelier ont pour objectif d'assister les étudiant.es sur des aspects particuliers de leur travail de conception. Dans ce cadre, il est attendu d'un.e écologue qu'il elle augmente le savoir dispensé par les enseignant.es en paysage sur les domaines de l'écologie des milieux et engage les étudiant.es à réfléchir, assumer et motiver les impacts écologiques de leurs propositions.

En architecture, le ou la recruté.e pourrait se trouver en charge du TD d'écologie associé à l'atelier « Acclimater les territoires post-miniers » qui prend place chaque année dans un secteur du Bassin Minier en posant la question des évolutions possibles et souhaitables de ce territoire profondément marqué par les conséquences de l'extractivisme. Il associe étroitement, à chaque étape, les acteurs du territoire. Le TD a pour objectif de soutenir les étudiant.es de l'atelier dans le développement de la dimension écologique de l'analyse et du projet à différentes échelles, de l'échelle territoriale à l'échelle architecturale et paysagère. Appuyé sur des visites de terrain, des lectures et des exercices ciblés, le TD propose à la fois de consolider les connaissances de base en termes d'aménagement écologique et frugal (notamment analyse des ressources locales, compréhension des sols et sous-sols, gestion de l'eau, etc.), d'acquérir des connaissances spécifiques liées à la thématique de l'atelier et d'appliquer ce regard à la démarche d'analyse et de conception.

Enseignements transversaux

Semaine des Écologies. Semestre d'automne toutes promotions et formations confondues - 35h TD

La Semaine des écologies, organisée depuis trois ans à l'ENSAP de Lille, est un temps fort de réflexion sur les enjeux de la transition écologique et d'expérimentation pédagogique. Elle s'articule autour d'une dizaine d'ateliers aux formats variés s'adressant à tous les publics étudiants, et d'un cycle de conférences-débats portant sur les ressources, les milieux et les transitions. Il est attendu de l'enseignant.e qu'il ou elle prenne une part active à la conception et à l'encadrement d'un atelier interdisciplinaire, en lien avec des thématiques qu'il ou elle maîtriserait (ex : l'écologie des milieux ; le vivant et les interactions plantes/sols/usages ; l'agriculture urbaine et l'alimentation durable, la forêt et la ressource en bois, etc.).

2- Enseignements complémentaires :

Les charges d'enseignement décrites ci-dessous seront arrêtées en fonction des intérêts et compétences du ou de la candidat.e, complétant les enseignements incontournables précédemment cités, pour un volume total de 160h.

Parmi les possibilités :

Enseignements en 1^{ère} année des formations en architecture (L1) et en paysage (CPEP1) :

TD Ce lieu-là. Semestre 1 – 20h TD

Conduit en collaboration avec d'autres enseignant·e·s — paysagistes concepteurs, conceptrices et artistes-plasticien·nes — ce TD a pour objectif de recenser, décrire et exprimer les qualités formelles, spatiales et écologiques d'un lieu. L'effort descriptif est engagé dans la représentation visuelle de ces qualités. Dans ce cadre, il est attendu du ou de la candidat·e qu'il ou elle propose une approche complémentaire à celles des autres enseignant·e·s, en mettant l'accent sur : l'écologie des lieux ; le vivant et ses interactions avec les sols, les dynamiques écologiques dans lesquelles s'inscrit le site. Cette sensibilité au vivant vient enrichir la compréhension globale du lieu et participe à l'émergence d'un regard de concepteur·rice attentif·ve aux milieux et à leurs transformations, au contact du terrain, et en complémentarité des approches développées la même année au sein du cours d'Ecologie appliquée au projet (actuellement dispensé par un enseignant paysagiste).

Dans le cycle Master (architecture) ou DEP2/DEP3 (paysage) :

Séminaire d'initiation à la recherche. Semestres 7 et 8 - 48h TD

Enseignement annuel se déployant sur les deux semestres de M1, les huit séminaires d'initiation à la recherche acculturent les étudiant·es aux conditions de la recherche académique. Ils proposent un choix d'orientations disciplinaires et d'approches méthodologiques variées : histoire de l'architecture, histoire des matériaux, recherches paramétriques, anthropologie de l'espace, esthétique, sociologie des espaces habités, archéologie du projet d'architecture ou de paysage. Chaque séminaire est ouvert aux étudiant·es en architecture comme en paysage. Il est encadré par un·e enseignant·e à plein temps (96h) et un·e enseignant·e associé à mi-temps (48h). L'ouverture d'un 9^{ème} séminaire orienté sur l'écologie est à l'étude. Le ou la recruté·e est susceptible d'y participer à hauteur de 48 h td.

Enseignement dans la formation en urbanisme Master COMUA

Cours "faire projet avec les ressources environnementales". Semestres 9 - 12h CM

Cet enseignement fait partie de l'UE "Penser le territoire par les ressources". Celle-ci explore comment le constat de la finitude des ressources transforme les méthodes et théories de l'urbanisme. Elle est composée d'une série de cours magistraux et de 4 approfondissements thématiques (les ressources environnementales, matérielles, foncières, alimentaires) qui en analysent les applications en projet. Cet enseignement comprend une journée de visites de terrain (8h), précédée par deux séances en salle (4h) présentant les sites qui seront visités, les approches mises en œuvre, et les inscrivant dans les grands enjeux de la thématique.

3- Autres missions :

En adéquation avec son statut, le ou la candidate sera amené.e à participer à d'autres tâches de la vie de l'école :

- Participation aux procédures d'admission à ENSAPL : dossiers et entretiens Parcoursup, concours commun aux écoles de Paysage, dossier de Dispense partielle d'Etude (DPE) et de Validation des acquis de l'expérience (VAE)
- Participation aux commissions d'orientation semestrielles (2/an), aux réunions de la formation Paysage (4 à 6 réunions par an), à l'organisation et à l'animation des Journées Portes Ouvertes de l'établissement (un jour en Janvier ou Février)
- Participation aux travaux des différentes commissions, groupes de travail et globalement au débat pédagogique au sein de l'ENSAPL, son implication le cas échéant dans les différentes instances (CFVE, CR, CA)
- Encadrement des différents stages, participation aux différents jurys (jury d'ateliers, PFE, mémoire d'initiation à la recherche)

DIPLOMES REQUIS ET EXPERIENCE PROFESSIONNELLE REQUISE :

- Diplôme d'ingénieur écologue, forestier, horticole ou agronome, ou formation universitaire (Master 2 ou doctorat) en lien avec le vivant et l'aménagement des territoires,
- Expérience professionnelle avérée en bureau d'étude, en collectivité, CAUE, ou PNR...
- Expérience en enseignement souhaitée

Les candidats à un poste de maître de conférences associé à mi-temps doivent exercer une **activité professionnelle principale hors enseignement** (art. 7 du décret 2018-107)

PRESENTATION GENERALE DE L'ECOLE

L'ENSAP de Lille comprend les formations d'architectes D.E. et de paysagistes D.E. en architecture comme en paysage. Ces cursus présentent des convergences, en une première année commune de licence (architecture) ou de CPEP (paysage) et en croisements lors de la troisième année, ainsi qu'en master lors des séminaires d'initiation à la recherche et des ateliers de projet. En licence, les semestres proposent une progression par thèmes après une année propédeutique et probatoire : petit équipement en greffe sur un bâtiment existant (S3), logements (S4), projet urbain (S5) et projet de synthèse (S6).

La formation Paysage est organisée selon un Cycle préparatoire (CPEP) en deux ans et un cycle de trois années menant au Diplôme d'État de Paysagiste (DEP).

Les activités pédagogiques, scientifiques et culturelles se structurent en 4 domaines d'étude (identiques aux domaines de recherche du laboratoire) : "Conception et société", "Histoire, théories, projets", "Matérialité, pensée et culture constructives", "Territoires en mutation et situations métropolitaines". Une présentation complète des formations est accessible sur le site via : <https://www.lille.archi.fr/formations>

DEPOT DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature doit être composé :

- d'une note pédagogique
- d'un CV
- d'un dossier de références

La proposition pédagogique devra expliquer comment le candidat/la candidate pense s'intégrer dans l'équipe et s'approprier les objectifs pédagogiques qui relèvent de l'écologie et du vivant en articulation principalement avec le projet de paysage mais aussi avec le projet architectural.

Elle devra montrer (ainsi que le dossier de références) :

- Des capacités à enseigner et évaluer la prise en compte des enjeux écologiques et du vivant dans la fabrique du paysage, de la ville et des territoires
- De solides compétences théoriques et pratiques attestant de sa sensibilité au vivant et à sa conduite et en particulier des capacités à concevoir avec le végétal
- Des aptitudes à activer des situations pédagogiques variées en coordination avec les autres enseignants, et principalement des enseignants de projet de paysage et d'architecture

Les dossiers complets doivent être transmis exclusivement par voie électronique à rh@lille.archi.fr avant **le 6 avril 2026 à 12h**

Les auditions se dérouleront en présence ou en visio-conférence.

Contacts :

Service RH : rh@lille.archi.fr

Sylvain Morin (maître de conférences) : s-morin@lille.archi.fr